



**Aumônerie Buissonnière**

Centre Saint-André - 9, rue d'Antony – 91 370 Verrières le Buisson

Eté 2025

Chers parents,

Une nouvelle année scolaire s'annonce et l'aumônerie prépare sa rentrée !

Pour que votre enfant puisse participer aux activités proposées, vous devez compléter le **dossier d'inscription** composé :

- de la fiche d'inscription et de l'autorisation parentale (au verso) par jeune, complétée et signée.
- du talon détachable ci-joint, accompagné de votre règlement

Ce dossier est à retourner complet (y compris cotisation) :

- soit sur le stand de l'aumônerie au forum des associations le **samedi 6 septembre**,
- soit à la réunion de parents,
- soit dans la boîte aux lettres du Centre St André,  
9 rue d'Antony, à Verrières (en précisant « Inscription à l'aumônerie » sur l'enveloppe)

Les activités d'aumônerie reprendront à partir du 22 septembre pour tous les niveaux.

Notez dès à présent les premiers rendez-vous, auxquels votre présence est nécessaire :

- **Vendredi 12 septembre de 20h30 à 22h00** sous la chapelle de Grais :
  - 1) **Réunion des parents** pour présenter le planning et les activités de l'aumônerie ainsi que les animateurs de chaque niveau.
  - 2) **Assemblée Générale** de l'association Aumônerie Buissonnière.  
Les activités de l'Aumônerie Buissonnière permettent de libérer les animateurs des tâches logistiques. Nous recherchons des parents prêts à donner **ponctuellement** quelques heures de leur temps pour aider -par exemple- à l'organisation logistique des temps forts (déplacement des jeunes...). Si vous le souhaitez, vous pourrez en manifester le désir au moment de l'élection.
- **Dimanche 14 septembre à 10h30** à l'Église Ste Marie-Madeleine de Massy,  
**Messe de rentrée du secteur** Toutes les familles sont chaleureusement invitées à s'associer à la rentrée du secteur Massy-Verrières.

Pour les lycéens (15-18 ans), les **Rencontres de Taizé** se dérouleront la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances de Toussaint, du **27 au 31 octobre 2025**.

Les inscriptions seront à faire dès la rentrée. (*tarif jeunes : 100 Euros*).

A noter également pour les 4<sup>èmes</sup>/3<sup>èmes</sup> le **FRAT de Jambville**, du 22 au 25 mai 2026.

Nous souhaitons à chacun de vivre une très bonne année en aumônerie !

Marie Dubois, déléguée sur le secteur Massy-Verrières pour l'aumônerie,  
les animateurs en aumônerie et le bureau de l'Aumônerie Buissonnière

Horaires, Contacts, talon de règlement et explication de la cotisation au verso. 

## Horaires

Les horaires type sont disponibles ci-dessous.

Le calendrier détaillé des rencontres de l'année sera communiqué à la rentrée par les animateurs de chaque niveau.

	Jour	Fourchette horaire	Lieu
6 <sup>èmes</sup> /5 <sup>èmes</sup>	Samedi matin (chaque semaine)	10h – 11h	Sous la chapelle St Augustin de Grais
4 <sup>èmes</sup> /3 <sup>èmes</sup>	Mercredi après-midi ou Samedi matin	A définir à la rentrée	Sous la chapelle St Augustin de Grais
Lycéens	Vendredi soir (env. 1 fois / mois)	19h30 – 21h30	Centre St Charles (36 rue de la Division Leclerc, Massy)
Messes d'aumônerie + activités	Dimanche matin	9h45 – 11h30 ou 10h45 – 12h30	Sur les différentes paroisses de secteur

## Contacts

Marie Dubois, déléguée pour l'aumônerie : [aep.massyverrieres@gmail.com](mailto:aep.massyverrieres@gmail.com) 06 15 38 58 65  
Secrétariat paroissial [secretariat.secteur@catho91.fr](mailto:secretariat.secteur@catho91.fr) 01 69 20 21 21

## Explicatif de la cotisation

La cotisation annuelle par jeune pour 2025/2026 est fixée à :

- Cotisation de soutien : 70€ pour le 1er enfant (ce montant couvre la cotisation diocésaine de 15 € et les frais de fonctionnement)
- Cotisation minimale : 45€ pour le 1er enfant
- Cotisation réduite : 30€. Ce montant est fixé pour :
  - les familles ayant un faible revenu (quotient familial calculé en mairie C1 ou C2)
  - les enfants suivants d'une même famille (ne comptent que les enfants inscrits à l'aumônerie).

La cotisation est destinée aux frais de fonctionnement de l'aumônerie. Un problème financier ne doit pas être un obstacle à l'inscription de votre enfant. N'hésitez pas à contacter un responsable.

... ✂ ..... Talon de règlement à détacher (un par famille) et à joindre aux fiches-Voir explications ci-dessus.....

M., Mme..... règlent leur cotisation pour la participation  
aux activités de l'aumônerie du secteur Massy-Verrières de leur(s) enfant(s) :

	Nom Prénom	Classe	Cotisation (entourer le montant)	TOTAL
1 <sup>er</sup> enfant			70€ /45€ (30 € sous condition *)	
2 <sup>ème</sup> enfant			30€	
3 <sup>ème</sup> enfant			30€	
* voir « Explicatif de la cotisation » ci-dessus			<b>TOTAL général</b>	

Règlement ci-joint par :  Chèque bancaire  Espèces

## Chèque à l'ordre de l'Aumônerie Buissonnière

Le dossier complet est à déposer au Centre St André- Aumônerie Buissonnière- 9 rue d'Antony- Verrières-le-B.